



MODALITÉS DE CALCUL DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

RAPPEL / l'inscription est obligatoire chaque année scolaire.

PIÈCES À FOURNIR

POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES À FIGEAC OU POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS FIGEAC DONT LES ENFANTS BÉNÉFICIENT D'UN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ:

Fournir une photocopie de l'avis d'impôt 2024 : avis d'imposition sur les revenus 2023 (ou la photocopie de votre déclaration) et une attestation de paiement CAF (salaire du ménage y compris des parents vivant maritalement, des enfants en apprentissage, les pensions ou rentes, les revenus divers (à préciser). Les allocations familiales n'entrent pas en ligne de compte.

FORMULE DE CALCUL

Revenu annuel (total des salaires et assimilés avant abattement))

Quotient familial =

12 x nombre de parts

Nombre de parts : 1 pour le père – 1 pour la mère

1 pour chaque enfant à charge

2 pour père ou mère veuf (ve), divorcé(e) ou célibataire vivant seul.

Quotient familial de 0 à 155 €

	Quotient familiar de 0 a 100 c
	Prix du repas - Tarif A0,76 €
-	Quotient familial compris entre 156 € et 230 €
	Prix du repas - Tarif B1,12 €
-	Quotient familial compris entre 231 € et 305 €
	Prix du repas- Tarif C1,58 €
-	Quotient familial compris entre 306 € et 445 €
	Prix du repas- Tarif D2,06 €
-	Quotient familial compris entre 446 € et 600 €
	Prix du repas- Tarif E2,54 €
-	Quotient familial compris entre 601 € et 1200 €
	Prix du repas- Tarif F3,30 €
-	Quotient familial supérieur à 1200 €
	Prix du repas - Tarif G3,55 €
	Adultes – Prix du repas tarif H6,46 €

NB: à titre d'information, le prix de revient d'un repas (nourriture, personnel, transport) s'établit à 7€75.

POUR LES FAMILLES <u>DOMICILIÉES HORS FIGEAC (ET DONT L'ENFANT NE RELÈVE PAS</u> DISPOSITIF ULIS OU SPÉCIFIQUE): APPLICATION DU TARIF G (FOURNIR UNIQUEMENT LA FICHE D'INSCRIPTION).

Sans pièces justificatives, les dossiers ne seront pas examinés et le tarif G (3,55€) sera appliqué jusqu'à régularisation du dossier.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 JUILLET 2024

Les fiches d'inscription (1 par famille), le dossier enquête ressources, les règlements des restaurants scolaires et des accueils périscolaires peuvent être retirés auprès du Service Education – 8 rue de Colomb – du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30 ou téléchargés à partir du site de la Ville (www.ville-figeac.fr).